6D2
Plan de la fiscalité de l'urbanisme

(PUP, TAR et PFAC)

PLU Plan Local d'Urbanisme de la Farlède

Approuvé le 12-04-2013
Révision n°1 du PLU approuvée le 19-12-2019
Révision n°2 du PLU approuvée le 21/06/2021

Modification n°1 du PLU mise associée le 12.05.2022

HABITAT / DÉPLACEMENTS / AMÉNAGEMENT / ÉCONOMIE / ENVIRONNEMENT / PATRIMOINE

plan édité le 18 octobre 2022

- Périmètre de projet urbain partenarial (PUP)
- Périmètre de la taxe d'aménagement
- Secteur pour le financement de l'assainissement collectif (pfac) (toute la commune)

** Se reporter sur les plans annexés aux délibérations instaurant les périmètres*

N
W E
S

1 : 4 000 ème

0 100 200 400 mètres

CITADIA